

Économie/ social

CONTRE LA DÉSINDUSTRIALISATION, LE MODÈLE COOPÉRATIF COMME GAGE DE NOTRE SOUVERAINETÉ

Fatima Bellaredj, Lynda-May Azibi

04/03/2026

Face à la fermeture de sites industriels et à la vague de plans sociaux, la France est confrontée à une désindustrialisation, mettant en péril les conditions économiques et sociales des salariés, les savoir-faire et par là même la souveraineté industrielle du pays. Pour Fatima Bellaredj, déléguée générale de la CG Scop, et Lynda-May Azibi, déléguée aux affaires publiques de la CG Scop, une alternative existe pourtant : la reprise d'entreprises par les salariés sous forme coopérative.

L'atelier Vivre en coopération

Face aux dérèglements profonds de nos sociétés et pour répondre positivement aux grandes urgences de l'époque, il existe un paradigme alternatif aussi civilisationnel qu'opérationnel, un geste que des millions de Français et d'habitants dans le monde pratiquent déjà au quotidien : la coopération. Pour faire le récit de cette alternative coopérative dans ses réalisations les plus concrètes, comme dans ses approches les plus idéologiques, la Fondation Jean-Jaurès et de grands acteurs coopératifs ont créé l'atelier « Vivre en coopération » animé par **Fatima Bellaredj, Jérôme Saddier, Amandine Clavaud, Timothée Duverger** et **Thierry Germain**. Au travers de notes, entretiens et débats, l'atelier raconte dans la durée contre quoi et pour qui la coopération peut être demain l'alternative majeure face à une société de la compétition que beaucoup défendent encore, et qui épuise dangereusement autant les êtres humains que la planète.

Les notes :

Contre le sport business, le sport en coopération, Timothée Duverger

Des crèches coopératives pour démarchandiser la petite enfance, Lynda-May Azibi

Données et coopération : des communs numériques face à l'accaparement, Joël Gombin

Des coopératives funéraires pour réhumaniser le deuil, Isabelle Georges, Olivier Gallet, Lynda-May Azibi

Contre l'essoufflement démocratique, la coopération au service de la ville, **Laurence Ruffin**
Les coopératives agricoles contre la « désagriculturation » de la France, **Maryline Filippi**

Le premier podcast :

Contre la concentration des médias, la coopération comme levier d'indépendance, **Catherine André,**
Fatima Bellaredj, Claude Dorion, Stéphanie Lacaze, Thierry Germain

La France fait aujourd'hui face à une crise industrielle profonde. La part de l'industrie dans le produit intérieur brut est tombée en-dessous de 10%¹, un niveau inférieur à la moyenne européenne, faisant de la France le pays le plus désindustrialisé du G7². Cette tendance s'accompagne d'un déficit commercial industriel structurel, trois fois plus élevé qu'en 2009³, tandis que près de 62% de la consommation de biens manufacturés reposent sur des importations⁴. L'analyse de référence du cabinet Trendeo confirme le déclin de notre industrie traditionnelle toujours plus concurrencée par l'étranger⁵. De nombreux plans sociaux sont en cours ou annoncés, illustrant la fragilité de notre appareil productif et faisant peser une menace sur notre souveraineté.

Vers un désengagement industriel

Depuis plus de dix ans, la politique de l'offre menée par l'État cherche à accroître la compétitivité des entreprises par des baisses massives de prélèvements. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la réduction de l'impôt sur les sociétés ou encore les aides diverses à l'innovation illustrent ce phénomène. Ces dispositifs, majoritairement captés par les grandes entreprises, représentent entre 100 et 200 milliards d'euros par an⁶, soit environ un quart du budget de l'État, sans conditionnalité effective en matière d'emploi, d'investissement productif ou d'ancrage territorial. Dans le secteur industriel, les effets sont limités : la France accuse toujours un retard par rapport à ses voisins européens.

Malgré ces aides, notre tissu économique, composé à 90% de petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE), subit de plein fouet une vague de défaillances et de désindustrialisation. Arcelor Mittal, Vencorex, Novasco... L'année passée a été marquée par une succession de fermetures, plans sociaux ou restructurations d'entreprises stratégiques. Dans ce contexte, l'État demeure impuissant. Sa marge de manœuvre se limite à l'attente d'un repreneur

lorsqu'une entreprise industrielle entre en procédure collective, avec une intervention possible *via* le financement du Fonds de développement économique et social. Ces reprises sont parfois opérées par des fonds d'investissement « vautours », qui n'ont aucun intérêt à investir dans l'outil productif ou à préserver l'emploi industriel. L'issue est alors souvent la même : fermeture de l'entreprise ou licenciements, tandis que les fonds de revitalisation prennent le relais pour limiter la casse.

Les conséquences sociales des plans sociaux industriels sont pourtant bien documentées. Selon plusieurs travaux d'économistes, 40% des salariés licenciés dans le cadre d'un plan social industriel ne sont plus en véritable emploi un an après leur licenciement, et plus de la moitié ne le sont toujours pas six ans plus tard⁷. Les territoires touchés par des fermetures industrielles connaissent une hausse de la précarité, avec une part de contrats à durée déterminée supérieure de 47% et un taux de chômage accru de 12% six ans après le plan social⁸, dans un contexte national déjà marqué par un taux de chômage de près de 8% au niveau national⁹. Dans leur sillage, ces plans sociaux entraînent la perte de savoir-faire et d'outils stratégiques.

Reprises d'entreprises et sauvegarde de l'emploi : une urgence sociale et industrielle

Face à cette situation, une alternative existe mais reste marginale : la reprise d'entreprises par les salariés, notamment sous forme coopérative. En 2025, à peine une trentaine d'entreprises en difficulté ont été reprises par leurs salariés¹⁰, alors que près de 70 000 défaillances étaient recensées en 2025, confirmant une progression de 3,5% des défaillances par rapport à 2024¹¹. Bien que la solution coopérative ne saurait, à elle seule, répondre à l'urgence, la reconnaissance des salariés comme experts de leur travail constituerait toutefois un levier pour préserver l'emploi industriel.

À cet égard, ces derniers mois, plusieurs dossiers ont été des occasions manquées. L'offre de reprise des salariés de Sitek Insulation, fabricant de panneaux isolants en Alsace, liquidée en mars 2023, a été écartée, tout comme celle concernant le site chimique de Vencorex, finalement passé sous pavillon étranger¹². La reprise en société coopérative et participative (Scop) de Duralex a rappelé que d'autres chemins existent. L'entreprise a récemment levé, en vingt-quatre heures, 5 millions d'euros de promesses d'investissement, preuve de l'attachement des citoyens à notre patrimoine industriel. Mais elle révélait aussi la frilosité de l'État lorsqu'il s'agit de soutenir un projet porté par les salariés. La Scop Duralex n'avait obtenu que 750 000 euros de prêt de l'État à sa création¹³, après négociation d'un taux d'intérêt fixé initialement à 14%.

La position de l'État dans le dossier Brandt a illustré un revirement encourageant : placée en redressement judiciaire, l'entreprise emblématique d'électroménager « Made in France » a fait l'objet d'une offre de reprise en Scop, soutenue par le groupe Revive, spécialiste du redressement d'entreprises en difficulté. L'État a appuyé cette offre à hauteur de 5 millions d'euros, un montant inédit pour une offre de reprise sous forme coopérative. Ce soutien n'a toutefois pas suffi à emporter l'aval du tribunal de commerce, qui a finalement prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise, entraînant la perte de 600 emplois.

Dans le contexte de désindustrialisation avancée et de contraintes budgétaires fortes, le modèle coopératif gagnerait à être reconnu comme une solution à part entière. Né au XIX^e siècle, le mouvement coopératif s'est développé comme une réponse collective des travailleurs aux maux du capitalisme industriel. Les premières coopératives de production visaient déjà à préserver l'emploi et à maîtriser l'outil de travail. De nos jours, les salariés sont ceux, parmi les repreneurs potentiels, qui ont le plus intérêt à la pérennité de l'activité et à la préservation de leur outil de travail. Encore faut-il leur en donner les moyens. Or, ces projets se heurtent à des difficultés structurelles de financement, faute de mécanismes capables de compenser la faiblesse des apports des salariés.

Vers une souveraineté industrielle coopérative

Cet héritage historique demeure au cœur de l'ADN des Scop, dont une part significative reste ancrée dans le secteur industriel. Près de la moitié des Scop industrielles sont issues de reprises par les salariés, qu'il s'agisse de reprises d'entreprises en difficulté ou de transmissions d'entreprises « saines¹⁴ ». Par nature, les coopératives ne sont ni revendables ni délocalisables, garantissant un ancrage local précieux dans un secteur industriel où les restructurations et délocalisations sont fréquentes. Elles permettent également de prévenir la cession d'entreprises à des fonds étrangers, qui, dans ce secteur, est susceptible de compromettre notre souveraineté sur certaines filières stratégiques : le rachat de Vencorex par son concurrent chinois Wanhua en a été une illustration, conférant à l'étranger le contrôle sur une partie de la chimie française¹⁵.

Le modèle coopératif est ainsi un antidote aux maux qui détruisent le secteur industriel : il favorise la consolidation des fonds propres et une gestion orientée vers le long terme. En privilégiant le réinvestissement des bénéficiaires, il limite les stratégies de court terme et les pratiques financières nuisibles à la stabilité de l'entreprise, comme les remontées excessives de dividendes et de « management fees¹⁶ ». Il est également plus robuste : le taux de pérennité des Scop et des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) industrielles atteint 77% à cinq ans¹⁷, contre 69% pour l'ensemble des entreprises françaises, tous secteurs confondus¹⁸.

Pour les salariés, ce modèle permet de préserver un savoir-faire souvent construit sur des années et difficilement transférable, en plus de leur donner une voix aux décisions, ce qui renforce leur implication. Pour les collectivités territoriales, le modèle prévient les effets en cascade liés à la disparition d'un acteur industriel sur un bassin d'emploi, et celles-ci peuvent être impliquées dans les projets constitués en SCIC. Enfin, pour la puissance publique, il sécurise les investissements par la garantie de maintien de l'activité sur le territoire, et permet de pérenniser des filières stratégiques au service de la souveraineté.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Battre en brèche les idées reçues

Le modèle Scop, s'il n'est pas une solution miracle, demeure sujet à des idées reçues tenaces, héritées de faillites anciennes. Considéré comme la solution de dernier recours lors d'une procédure collective, plutôt que comme une opportunité de rebond économique, il mériterait de recevoir un soutien plus affirmé dans un contexte où notre souveraineté industrielle est en jeu.

Cela vaut également pour les entreprises en bonne santé, alors que 40% de dirigeants de PME du secteur industriel envisagent de transmettre à l'horizon de cinq ans pour cause de départ à la retraite, soit un potentiel de 38 000 entreprises à céder¹⁹. Dans cette situation, la fiscalité en vigueur favorise plutôt la transmission familiale, à travers le Pacte Dutreil : celui-ci a été conçu par le législateur pour éviter des cessions forcées, en particulier à des investisseurs étrangers, lorsque les héritiers n'ont pas les liquidités nécessaires pour s'acquitter des droits de mutation. Mais ce dispositif, coûteux pour les finances publiques et dont l'usage s'écarte de l'objectif initial²⁰, repose sur la donation (c'est-à-dire la transmission à titre gratuit). Ainsi, il n'est pas adapté aux transmissions aux salariés, qui impliquent une contrepartie financière, et rien n'incite fiscalement le cédant à opter pour cette solution. Pourtant, le nombre croissant d'entreprises à transmettre et les résultats observés justifieraient une évolution : la transmission d'entreprises saines aux salariés, sous forme de Scop, affiche par exemple un taux de pérennité élevé de 90% à cinq ans²¹.

Il est possible d'agir pour encourager la transmission ou la reprise d'entreprises par les salariés en

procédure collective, en particulier dans le secteur industriel : création d'un fonds dédié à la transmission-reprise d'entreprises par les salariés, adaptation des outils de Bpifrance aux projets de reprise de TPE et PME industrielles, élargissement de la mobilisation des droits à l'assurance chômage dans le cadre des reprises collectives, création d'une fiscalité incitative pour le cédant à la transmission aux salariés, renforcement de l'obligation d'information triennale des salariés sur la santé financière de leur entreprise et les modalités de reprise...

Mais cela suppose de lutter contre plusieurs freins culturels : méfiance institutionnelle envers la détention collective du capital, méfiance envers l'expertise des salariés, réticence des banques à financer les projets, tendance, au sein des tribunaux des affaires économiques, à considérer ces projets comme trop atypiques, manque de visibilité de la solution coopérative auprès des cédants...

C'est possible, à la condition d'y assortir une volonté politique.

1. Sharon Wajsbrot, « **Désindustrialisation : le nouveau signal d'alarme qui relance le débat** », *Les Échos*, 17 juin 2025.
2. « **Les politiques industrielles en France – Évolutions et comparaisons internationales** », France Stratégie, 19 novembre 2020.
3. « **Résultats du commerce extérieur de la France pour le mois de décembre et pour l'année 2025** », rapport de la Direction générale des douanes, 9 février 2026.
4. Alexandre Bourgeois, Jérémie Montornes, « **Produire en France plutôt qu'à l'étranger, quelles conséquences ?** », Insee, n°89, 30 octobre 2023.
5. Bastien Bonnefous, « **L'industrie française s'est enfoncée un peu plus dans la crise en 2025** », *Le Monde*, 5 février 2026.
6. Olivier Rietmann et Fabien Gay, « **Transparence et évaluation des aides publiques aux entreprises : une attente démocratique, un gage d'efficacité économique** », rapport n°808 du Sénat, 1^{er} juillet 2025 ; « **Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ?** », Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, 17 juillet 2025.
7. Axelle Arquie et Thomas Grjebine, « **Vingt ans de plans sociaux dans l'industrie : quels enseignements pour la transition écologique ?** », *La Lettre du CEPIL*, n°435, mars 2023.
8. Ibid.
9. « **Au quatrième trimestre 2025, le taux de chômage atteint 7,9%, en hausse de 0,2 point sur le trimestre et de 0,6 point sur un an** », Insee, 10 février 2026.
10. Données de la CGScop, décembre 2025.
11. Béatrice Madeline, « **2025, une année noire pour les défaillances d'entreprises** », *Le Monde*, 20 janvier 2026.
12. Laurence Ruffin, « **Vencorex, chronique d'un renoncement industriel** », *Libération*, 16 avril 2025.
13. « **Arrêté du 4 décembre 2024 relatif au versement d'un prêt du Fonds de développement économique et social à la société DURALEX SCOP SA** », *Journal officiel de la République française*, n°0295 du 14 décembre 2024.
14. Données CGScop, décembre 2025.
15. Florian Espalieu, « **Clap de fin pour le chimiste Vencorex partiellement repris par son rival chinois** », *Les Échos*, 10 avril 2025.
16. Désigne les frais de gestion d'une *holding* animatrice en contrepartie de services (conseil, etc.) fournis à une de ses filiales.

17. Données CGScop, décembre 2025.
18. Audrey Baillet, « [Entreprises créées en 2018 : 69% sont encore actives cinq ans après leur création](#) », Insee, n°2070, 3 septembre 2025.
19. [Enquête auprès des PME sur la transmission-reprise](#), mai-juin 2025, et Enquête ETI 2025, Bpifrance Le Lab.
20. Synthèse du rapport de la Cour des comptes, « [Pacte Dutreil. Un dispositif fiscal en forte croissance à mieux cibler](#) », novembre 2025.
21. Données de la CGScop, 2024.